Séance du mardi 6 juillet 2010 à 20h30

Présidence de Monsieur Cyril PELLEVAT, Maire.

Madame Marie-Pierre PERNET a été nommée secrétaire de séance.

Présents : CHABOD Frédéric, CIABATTINI Alain, GOBET Marie-Claire, GROS Laurent, NOURRISSAT Johane, PELLEVAT Cyril, PERNET Marie-Pierre, THABUIS Bruno, VIAL Jean Claude.
Absent excusé : GOLINELLI Joëlle (pouvoir Jean-Claude VIAL), GUIMET Nicolas (pouvoir Alain CIABATTINI), MERANDON Frédéric (pouvoir Laurent GROS), MOREL Fabienne, MURRIS Isabelle, SCHMITT Lionel.
Date de convocation du Conseil Municipal : 30.06.2010.

Nombre de conseillers : 15 **Quorum** : 8 **Présents** : 9 (+ 3 pouvoirs).

Après approbation du compte-rendu de la séance précédente, le conseil municipal passe à l'examen de l'ordre du jour.

1- Personnel communal : prolongation et recrutement d'un contrat unique d'insertion CAE

Monsieur Le Maire informe les conseillers que depuis le 1er janvier 2010, le dispositif « contrat unique d'insertion » (C.U.I.) est entré en vigueur. Institué par la loi du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, ce nouveau dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, en simplifiant l'architecture des contrats aidés.
Dans le secteur non-marchand, le C.U.I. prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (C.A.E.).
Ces C.A.E. sont proposés, prioritairement aux collectivités territoriales, afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes à la recherche d'un emploi dans des métiers offrant des débouchés dans le secteur non-marchand.

En conséquence, Monsieur Le Maire propose de prolonger le contrat de Monsieur Gabriel VACHOUX, adjoint technique 2ème classe, actuellement en CAE Passerelle depuis le 1er septembre 2009, pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 août 2011, dans le cadre conventionnel du C.U.I. afin de poursuivre sa formation au sein de la collectivité, mais également auprès de la communauté de communes pour notamment le CACES et l'AFPS, ainsi qu'auprès du CNFPT pour des formations spécifiques ciblées sur les espaces verts.

Il propose également de recruter un CAE supplémentaire pour exercer les fonctions d'agent d'accueil au secrétariat de la mairie pour une durée d'un an, à raison de 20 heures par semaine afin de seconder l'adjoint administratif à temps non complet et dans l'attente de la restructuration des services.

Il rappelle que l'Etat prendra en charge 90 % (au minimum, 95 % au maximum) de la rémunération correspondant au S.M.I.C. et exonèrera les charges patronales de sécurité sociale. La somme restant à la charge de la commune sera donc minime.

Vu la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
Vu la loi N°2005-32 du 18 janvier 2005, portant loi de programmation pour la cohésion sociale ;
Vu le décret N°2005-243 du 17 mars 2005 relatif aux Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi ;
Vu le décret N°2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au contrat unique d'insertion,
Vu la circulaire DGEFP N°2009643 du 2 décembre 2009 relative à la programmation des contrats aidés pour l'année 2010,

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, à l'unanimité,

- **Décide** de prolonger le contrat de Monsieur Gabriel VACHOUX, adjoint technique 2ème classe, pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 août 2011.
- **Décide** de créer un emploi d'adjoint administratif 2ème classe en CAE, à partir du 1er septembre 2010, pour une période de 12 mois, renouvelable une fois, avec un temps de travail de 20 heures hebdomadaires et une rémunération correspondant à l'indice minimum de la fonction publique territoriale à laquelle se rattachera l'indemnité d'administration et de technicité.
- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune, les conventions avec le Pôle Emploi et les services de l'Etat, ainsi que tout document de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2010.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

2- Modification horaires d'ouverture au public de la mairie

Monsieur Le Maire expose qu'il conviendrait de simplifier les horaires d'ouverture au public de la mairie afin de les harmoniser et proposer aux administrés une amplitude d'ouverture plus importante.

En conséquence après étude avec les services de la mairie, il est proposé de modifier les horaires comme suit :

- Lundi : 14 heures / 17 heures (au lieu de 13h30 / 16h30) ;
- Mardi : 14 heures / 19 heures (au lieu de 14h30 / 19 heures) ;
- Mercredi : 9 heures / 12 heures (au lieu de 9 heures / 11h30) ;
- Jeudi : 14 heures / 17 heures (au lieu de 9 heures / 11h30) ;
- Vendredi : 14 heures / 19 heures (au lieu de 14h30 / 19 heures).

Soit une amplitude d'ouverture de 19 heures au lieu de 17 heures actuellement.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de modifier à partir du 1er septembre 2010, les horaires d'ouverture au public selon la proposition de Monsieur Le Maire et de porter l'amplitude d'ouverture à 19 heures au lieu de 17 heures actuellement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

3- Enquête publique Chemin de l'Etang : rapport du commissaire enquêteur

Monsieur Le Maire présente le résultat de l'enquête publique concernant la rectification éventuelle de l'assiette de la Route de l'Etang, lit le rapport du commissaire enquêteur, Monsieur Pierre ROGUET, et demande à l'assemblée de se prononcer sur la suite à donner.

Le conseil municipal, entendu l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le code des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du 2 juin 2009 ordonnant le lancement d'une enquête publique portant sur la rectification éventuelle de l'assiette de la Route de l'Etang,
Vu l'arrêté N°2010.27 du 21 mai 2010 soumettant à enquête publique du 18 au 29 juin 2010, le dossier complet s'y rapportant,
Vu le rapport du commissaire enquêteur, Monsieur Pierre ROGUET, en date du 5 juillet 2010, indiquant que la solution préconisée par le géomètre n'est pas applicable,
Vu les conclusions de ce rapport, faisant état d'un avis défavorable au déplacement du chemin,

Considérant que le projet, tel qu'il a été présenté, ne résout pas les problèmes des riverains de ce chemin,

- **Suit** l'avis défavorable du commissaire enquêteur,
- **Décide** de laisser pour l'instant le chemin en l'état en toute impartialité, sachant que la situation est susceptible d'évolution au vu d'un nouveau tracé proposé par Monsieur Le Commissaire Enquêteur.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

4- Subvention communes du Var

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal, que suite aux intempéries qui ont touché brutalement un grand nombre de communes du département du Var, l'association des Maires de France a ouvert un compte spécifique afin de permettre la centralisation des aides financières apportées aux sinistrés. Il propose en conséquence de se porter solidaire des communes sinistrées en versant une aide exceptionnelle de 500 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** d'octroyer une aide financière exceptionnelle de 500 euros aux communes sinistrées du Var qui sera versée sur le compte spécifique ouvert par cette occasion par l'association des maires.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

5- Acquisition parcelles terrain pour future zone UX

Monsieur Le Maire informe les conseillers que le propriétaire des terrains situés en future zone ux aux Champs Courts serait vendeur d'une partie de ses terrains auprès de la commune. Renseignement sera pris auprès de la Communauté de Communes Arve et Salève afin de savoir si cette entité souhaite se porter acquéreur de ceux-ci.

6- Compte-rendu des décisions du maire

Monsieur Le Maire donne un compte-rendu des principales décisions prises dans le cadre de sa délégation de pouvoirs et qui portaient notamment sur la signature d'une convention avec Monsieur Bouvier d'Yvoire pour la mise en place d'une citerne incendie sur une de ses parcelles situées à la Forge. Un grillage sera également installé afin de sécuriser et masquer l'installation.

7- Point sur les projets en cours

- **PLU :** plusieurs avis de personnes publiques associées ont déjà été reçus et examinés pour un premier point par la commission d'urbanisme.
- **Extension école** : le planning prévisionnel du marché public est présenté aux conseillers. Une réunion de conseil exceptionnelle aura lieu fin septembre pour sélectionner les entreprises qui auront répondu aux 14 lots déterminants ce marché. De plus, une dotation de développement rural d'un montant de 58.528 euros a été attribuée par la Préfecture pour la construction du restaurant scolaire.
- **Sécurisation carrefour route de Loex** : suite aux différentes démarches entreprises (arrêté municipal de limitation de vitesse, plusieurs courriers au député Claude Birraux ainsi qu'au président du conseil général), une rencontre a eu lieu avec Monsieur Le Maire et Monsieur Georges ETALLAZ, vice-président en charge des routes au conseil général. A l'issue de celle-ci un comptage a eu lieu fin juin afin de déterminer le nombre et type de véhicules empruntant ce secteur et qui devrait aboutir prochainement à l'aménagement sécuritaire de ce carrefour dangereux.
- **Projet centre intergénérationnel** : le compromis de vente avec le propriétaire a été signé et le conseil municipal est favorable pour la consultation de plusieurs promoteurs pour le tènement du projet de centre intergénérationnel.
- **Lavoirs** : Monsieur Jean-Claude Vial présente le projet d'aménagement et de rénovation des lavoirs de Barjoz et Pilly.

8- Informations et questions diverses

- **Elagage** : Les travaux d'élagages des arbres situés sur le terrain communal à Nant ont été effectués et pris en charge par l'entreprise Barbaz.
- **Feux d'artifice du 13 juillet** : ils auront lieu au stade de foot afin de sécuriser la zone de tir des feux. Un défilé au lampion organisé par le sou des écoles aura lieu auparavant depuis l'école d'Arthaz jusqu'au stade.